



HAAC

N° 22 /HAAC/18/P

COMMUNIQUE DE LA HAAC

Le Président de la Haute Autorité de l'Audiovisuel et de la Communication (HAAC) informe les médias publics, privés et la presse étrangère que, conformément à l'article 86 du Code Electoral, la campagne pour les élections législatives du 20 décembre 2018 prend fin ce mardi 18 décembre 2018 à 23H59.

La HAAC leur rappelle par ailleurs qu'à la fin de la campagne officielle jusqu'au jour du scrutin, il est interdit de diffuser ou de faire diffuser, de publier ou de faire publier par tout moyen de communication audiovisuel, écrit ou en ligne, tout message ayant le caractère de propagande pour un parti ou une liste de candidats indépendants en compétition.

Elle invite par conséquent l'ensemble de la presse au respect scrupuleux de ces dispositions.

Fait à Lomé, le **01 DEC 2018**



Le Président

Pitalounani TELOU